



## Avis public

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 4 avril 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté la **résolution n° 2017-04-49** intitulée « Règlements de concordance – Schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>) de la MRC de La Haute-Yamaska ».

La **résolution n° 2017-04-49** vise à affirmer que le Règlement n° 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ainsi que le Règlement n° 2011-480 sur les ententes relatives à des travaux municipaux n'ont pas à être modifiés pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>) de la MRC de La Haute-Yamaska, puisqu'ils sont déjà conformes en vertu de l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cette résolution a fait l'objet d'une approbation par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 10 mai 2017 et a été déclarée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de remplacement (4<sup>e</sup>) et aux dispositions du document complémentaire.

Avis est également donné que les règlements sont disponibles pour consultation au siège social de la Municipalité à l'adresse suivante : 245, chemin Picard, Shefford QC J2M 1J2.

Fait à Shefford, ce 25 mai 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon